

# Éditorial

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **120 (1975)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Editorial

« Il fut relativement aisé, pendant cette guerre, d'en appeler au destin, à l'idéal suisses. Plus aisé encore de les opposer aux idéologies étrangères. Parce que ces idéologies signifiaient pour nous: menace, tyrannie. Parce que notre idéal signifiait: résistance, liberté.

A l'avenir, sera-ce toujours aussi facile? Le spectacle des puissances qui l'emporteront dans le monde, et singulièrement dans notre vieille Europe, nous laissera-t-il l'esprit libre, et le jugement? Même si, comme il est probable, ces puissances s'appuient sur une idéologie nouvelle, sur de vastes intérêts économiques?

Certes, notre peuple ne saurait se dérober aux grands problèmes qui se poseront, demain, aux hommes de toutes les nations, Mais si universels que soient ces problèmes, il y aura toujours, pour les résoudre, une solution suisse. Or, tout ce que nous avons accompli jusqu'ici d'utile et de durable procédait, justement, d'une solution, d'une pensée suisses. Ce seront toujours, pour nous, les meilleures, les plus pures. »

Le Général Guisan est l'auteur de ces paroles d'avant-garde. Quoique datant de la fin du service actif en 1945, elles conservent tout leur sens à l'heure actuelle où les événements dans le monde avec leurs incidences politiques, militaires et économiques nous montrent clairement que nous avons à suivre une voie suisse.

Dans nos efforts pour faire face aux menaces qui nous guettent, l'année 1974 a été marquée par de grands pas dans la réalisation de la défense générale. Le *Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse* a été approuvé par l'Assemblée fédérale. La coordination des activités militaires et civiles de défense a fait des progrès sensibles lors de cours et exercices communs notamment. Il importe de pas relâcher cet effort mais de maintenir et d'accroître la volonté de vigilance et de préparation aussi bien sur le plan collectif que sur le plan moral et physique de chacun.

Les cantons ont un rôle important à jouer en matière de défense générale. Or ce rôle est trop souvent ignoré ou presque. Au cours de l'année écoulée, la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande a recouru à la *Revue militaire suisse* pour faire mieux connaître l'opinion des autorités cantonales sur des problèmes touchant

à la défense. La *Revue* se félicite de cette initiative qui a été suivie également par la Conférence suisse des directeurs militaires cantonaux.

Ainsi, les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont déjà trouvé des avis exprimés par les présidents des deux Conférences, soit par les chefs des départements militaires des cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter en début d'année l'exemple d'un travail d'organisation réalisé dans un canton: l'Etat-major civil du canton de Berne. On y annonce la création, en 1975, d'états-majors civils régionaux, soit d'organes de conduite intermédiaires entre le niveau du canton et celui du district. Les régions territoriales (militaires) auront ainsi le partenaire civil qui jusqu'à présent leur faisait défaut.

Poursuivant dans le sens préconisé par le Général Guisan, à la recherche de solutions propres, nous serons sur la bonne voie, la voie suisse, pour assurer la paix dans l'indépendance.

LA RÉDACTION

